[Texte]

For greater clarity, it is understood that the collective agreement is not effective from 00:01 hours, August 24, 1991, to September 5, 1991

-I believe it says 3 o'clock.

They have agreed on that. To answer Ms Langan's final question in context, I don't know. All I have is the date.

Ms Langan: Following up on that, if I understand the clause correctly, it was until final resolution of a collective agreement. I would think that this was in anticipation that they—as we have been arguing—as two parties at the bargaining table would in fact resolve the collective agreement.

Mr. Thompson: I have a point of order, Mr. Chairman. Did we vote and pass clause 5?

The Chairman: No, we didn't. We defeated the amendment and we are now dealing with clause 5 in its entirety.

Mr. Thompson: But you called for the vote, I believe.

Mr. Pickard: Only on the amendment.

The Chairman: Yes, that is correct.

Mr. Thompson: Sorry, Mr. Chairman.

The Chairman: We are now back to clause 5.

Mr. Murphy: We could have this argument now or in the House tomorrow morning.

Mr. Thompson: We are not arguing. We are listening.

Mr. Murphy: Excuse me. I think there is really an important issue here. The minister made a statement that this is an item that both parties had agreed to. This is the first time that this statement was made. We sought further clarification. I mean, this is a very important issue. I think we have the right to do that.

Now, we are still on clause 5. It does not preclude other amendments. It doesn't preclude further debate. I think we are allowed that privilege. We have that right and we may exercise that right.

Mr. Thompson: You certainly have. But carry on. I am not questioning your right, but the point I am making is that I guess I missed the call because I thought, Mr. Chairman, that we did pass the amendment and then you put the question on clause 5, and I thought we voted on clause 5 as well.

The Chairman: No. Maybe I misled you, Mr. Thompson. There is no doubt I used the phrase, "Shall clause 5 carry?"

Mr. Thompson: I thought we had yeas and we carried through.

The Chairman: No. Before we got to that I recognized Ms Langan, because I saw her hand up. So before I declared the clause carried, or defeated, I recognized Ms Langan.

Mr. Edwards: Mr. Chairman, if I may, I think there is a little finer point to put on it. You had asked whether there were any further amendments to clause 5 and there was no response to that. I believe you were on the point of calling for the question on clause 5.

[Traduction]

Pour être plus précis, il est entendu que la convention collective n'est plus en vigueur du 24 août 1991, à 00h01 au 5 septembre 1991.

...Je crois qu'il est question de 15 heures.

Les parties se sont entendues là-dessus. Pour répondre à la dernière question de M^{me} Langan à cet égard, je ne sais pas. Tout ce que j'ai c'est la date.

Mme Langan: Toujours sur le même sujet, si j'ai bien compris la disposition, elle s'appliquait jusqu'à ce qu'on s'entende définitivement sur une convention collective. Il me semble qu'il était donc prévu—comme nous en avons parlé—que les deux parties aux négociations s'entendraient sur une nouvelle convention collective.

M. Thompson: J'invoque le règlement, monsieur le président. Avons-nous voté pour adopter l'article 5 ?

Le président: Non. Nous avons rejeté l'amendement et maintenant nous traitons de l'article 5 dans sa globalité.

M. Thompson: Mais vous avez demandé qu'on vote, je crois.

M. Pickard: Seulement sur l'amendement.

Le président: C'est exact.

M. Thompson: Je suis désolé, monsieur le président.

Le président: Revenons-en à l'article 5.

M. Murphy: Nous pouvons en discuter soit maintenant soit à la Chambre demain matin.

M. Thompson: Nous ne discutons pas. Nous écoutons.

M. Murphy: Excusez-moi. Je crois qu'il y a là une question très importante. Le ministre a déclaré que les deux parties s'étaient entendues sur cet article. C'est la première fois qu'on nous dit cela. Nous avons essayé d'avoir des précisions, car il me semble que c'est une question très importante. Je crois que nous y avons droit.

Nous discutons donc toujours de l'article 5. Cela n'empêche pas qu'on puisse avoir d'autres amendements à proposer. Cela n'empêche pas qu'on puisse encore en discuter. Je crois qu'on a ce privilège. Nous avons ce droit et nous pouvons l'exercer.

M. Thompson: Certainement. Continuez. Je ne conteste pas votre droit, mais je crains d'avoir manqué la mise aux voix parce que j'ai pensé, monsieur le président, que nous avions adopté l'amendement, que vous aviez ensuite mis aux voix l'article 5 et que nous avions donc également voté sur cet article.

Le président: Non. Peut-être vous ai-je induit en erreur, monsieur Thompson. Il n'y pas de doute que j'ai dit: «L'article 5 est-il adopté?»

M. Thompson: Je croyais que le vote avait été affirmatif et que l'article avait été adopté.

Le président: Non. Avant cela j'avais donné la parole à M^{me} Langan parce qu'elle avait levé la main. Donc, avant de déclarer que l'article était adopté ou rejeté, j'avais accordé la parole à M^{me} Langan.

M. Edwards: Monsieur le président, si vous me le permettez, j'ajouterais un petit détail. Vous avez demandé s'il y avait d'autres amendements à l'article 5 et il n'y a pas eu de réponse. J'imagine que vous étiez sur le point de soumettre l'article 5 aux voix.